

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Il sera procédé du lundi 16 octobre 2023 à 09h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 12h00, soit durant 32,5 jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de déclaration d'utilité publique présentée par la commune de Nissan-lez-Ensérune et son concessionnaire la Société SAS HECTARE, sur le projet d'aménagement de la ZAC « Enjalbert ».

Le projet d'aménagement de la ZAC « Enjalbert » s'inscrit dans la politique de maîtrise de l'urbanisme et de la démographie et participe à un développement cohérent et réfléchi du bourg. Par la production de logements locatifs, elle répond aux objectifs de mixité sociale et s'inscrit dans les principes de la loi « urbanisme et habitat ». La ZAC propose une capacité d'accueil de 220 logements environ, dans le respect de la mixité sociale avec la construction de 44 logements aidés et de 33 logements destinés aux primo accédants individuels ou groupés.

Elle participe également à la mise en œuvre du schéma de circulation communal et au développement d'un réseau de pistes cyclables et de cheminement doux.

La commissaire enquêtrice, désignée par le Tribunal Administratif de Montpellier, pour conduire cette enquête publique est Madame Sylvie MURTA BARROS, ingénieure du pôle hydraulique à la communauté de communes Terre de Camargue.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandés est Monsieur Sébastien JATTEAU, responsable développement, à la société SAS HECTARE, téléphone 06 08 22 37 40 courriel <u>sebastien.iatteau@hectare.fr</u>

## dossier d'enquête

Le dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Occitanie, sera déposé et consultable pendant toute la durée de l'enquête, du lundi 16 octobre 2023 à 09h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 12h00 :

- à la mairie de Nissan-lez-Ensérune, siège de l'enquête, le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mardi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- sur le site internet du registre dématérialisé au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/nissanlezenserune-zacenjalbert-dup/
- sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault au lien suivant : <a href="http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2">http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2</a>
- au moyen du point numérique pour les usagers dans le hall d'accueil de la préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

## observations et propositions

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du lundi 16 octobre 2023 à 09h00 au vendredi 17 novembre 2023 à 12h00 :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Nissan-lez-Ensérune, siège de l'enquête, aux jours et horaires indiqués, ci-dessus,
- les adresser par correspondance à la commissaire enquêtrice :

Madame Sylvie MURTA BARROS Enquête publique « ZAC Enjalbert » Hôtel de ville Place de la République 34440 Nissan-lez-Ensérune

- les déposer par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <a href="https://www.democratie-active.fr/nissanlezenserune-zacenjalbert-dup/">https://www.democratie-active.fr/nissanlezenserune-zacenjalbert-dup/</a>
- par courriel, à l'adresse suivante : <u>nissan34440-zacenjalbert-dup@democratie-active.fr</u>

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de Nissan-lez-Ensérune, siège de l'enquête, aux dates et horaires suivants :

- lundi 16 octobre 2023, de 09h00 à 12h00,
- mardi 31 octobre 2023, de 14h00 à 17h00,
- vendredi 17 novembre 2023, de 09h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront consultables à la mairie de Nissan-lez-Ensérune, et sur le site internet des services de l'État dans l'Hérault <a href="http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2">http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2</a> pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les décisions prisent par le préfet susceptible d'intervenir, sont soit la déclaration d'utilité publique, soit le refus.